

CONSEIL MUNICIPAL du 13 octobre 2014

L'an 2014, le 13 octobre à 20 heures 30 minutes, s'est réuni pour une réunion extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : MM. André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Arnaud PAGEAUD, Mmes Marie-Laure AREZKI, Catherine ROUIL, Adjoint. Mmes Nathalie GENEIX, Isabelle HARDY, Aurélie FERRE, Anne GUILLET, Lydia BEATRIX, MM. Bertrand DABO, Jérôme SQUELARD, Fabrice ETIE, Michel OUAIRY.

Absents excusés : Angélique DELANOU, Christophe LEBRETON, Christian PRIOU, Christelle JAUNASSE donne procuration à Marie-Laure AREZKI, Réda BEN KEBIL donne procuration à Arnaud PAGEAUD.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie FERRÉ.

M. Fabrice ETIÉ demande la parole avant de commencer. Il rappelle que toute délibération doit être débattue lors d'une séance du conseil municipal et que le vote par voie électronique est prohibé. C'est la raison de la tenue de ce conseil extraordinaire.

Les conseillers de manière unanime font part de leur assentiment.

OUVERTURE EMPLOIS TAP

Monsieur le Maire fait part de l'urgence de la délibération qui fait l'objet de cette réunion extraordinaire. Selon l'article L2121-11 et -12 CGCT, il donne pour motif justifiant l'abrégement du délai légal de convocation, l'obligation légale de cette délibération ouvrant les emplois des TAP pour contracter avec les nouveaux animateurs et donc les payer.

Le conseil municipal approuve le motif d'urgence à l'unanimité.

Sur le rapport de monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité

Le recrutement de 6 agents contractuels comme intervenants TAP jusqu'au 4 juillet 2015 dans les grades suivants :

- De 3 emplois non permanents d'adjoints d'animation territoriaux principaux de 1ere classe,
 - D'un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial 2e classe,
 - D'un emploi de coordinateur des activités et des intervenants correspondant au cadre d'emploi d'adjoint d'animation territorial principal de 1ere classe,
 - D'un emploi de remplaçant non permanent d'adjoint d'animation territorial 2e classe en cas d'absence de l'un deux
- Les rémunérations sont déterminées par un taux horaire contractuellement.

La séance a été levée à 20h50

GUIHARD André

TESTARD Joseph

AREZKI Marie-Laure

PRIOU Christian

ROUIL Catherine

PAGEAUD Arnaud

BEN KEBIL Réda

Procuration à Arnaud PAGEAUD

LEBRETON Christophe

DABO Bertrand

JAUNASSE Christelle

Procuration à Marie-Laure AREZKI

GENEIX Nathalie

HARDY Isabelle

SQUELARD Jérôme

DELANOU Angélique

FERRE Aurélie

GUILLET Anne

ETIE Fabrice

OUAIRY Michel

BEATRIX Lydia

En qualité de secrétaire de séance, M. le Maire m'a demandé de faire un tour en écriture publique, ce j'ai refusé. Afin d'éviter cette infraction, j'ai proposé la réunion exceptionnelle du conseil municipal.

Fabrice Etie Do 12-11-14